

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé

Séance du Mercredi 24 novembre 2021 à 9h00

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le 24 novembre 2021, en présentiel, sous la présidence de Madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants des personnels de l'Inspé Pascal LECROART Denis PASCO Emilie SAUNIER Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER, procuration à S.Guyon Stéphanie ROUHIER Laurent BARATO Sylvie MAREY	Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL	
Représentants de l'UNIVERSITE : Fabrice BOUQUET Laurence RICQ, vice-présidente UFC, procuration à A.Guillot Anne TATU, procuration à A.Guillot Pascal GILLON, procuration à F.Bévalot Catherine TIRVAUDÉY, procuration à S.Guyon Olivier JOUFFROY, procuration à F.Bévalot		
Représentants du RECTORAT : Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE (en visio, sans droit de vote) Séverine VANAUTRYVE, procuration à J.Roche Julien ROCHE Augustin GUILLOT	Nadine VIESTE	
Représentants des Collectivités Territoriales :	Chantal GUYEN	
Personnalités extérieures à titre personnel : Elsa LANG RIPERT, directrice Inspé de Bourgogne Deniz GYGER-GASPOZ, procuration à E.Lang-Ripert		
Personnes invitées : Jean-François CHANET, Recteur de l'académie Frédéric MUYARD, Directeur de l'Inspé Nathalie LEVAIN-AUBEL, DA chargée des études Christophe TOURNEUX, DA alternance + F° continue Romain CARRÉ, Responsable administratif Nathalie ROGGY, Secrétaire de direction		

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 9h00, en expliquant qu'une visio est mise en place, exceptionnellement, pour Monsieur Tamène qui est bloqué à la DSDEN 39 pour des cas de Covid.

Monsieur le Recteur nous fait l'honneur de sa présence à ce conseil.

Françoise Bévalot annonce la venue de 2 nouvelles personnes, représentant l'Université : Anne Tatu, vice-présidente à la vie étudiante ainsi que Pascal Gillon, directeur du SEFOCAL (Service Formation et alternance). Ces deux personnes sont absentes à cette séance.

Françoise Bévalot rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu du conseil du 15 septembre 2021
- 2 – Validation des modalités de recrutement en Master MEEF 2022-23 :
 - Capacité d'accueil des Master MEEF 2022-2023
 - Attendus et modalités de recrutement
- 3 – Point campagne d'emploi 2022
- 4 - Points financiers : investissements pédagogiques
- 5 - Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Mercredi 15 septembre 2021

Pas de remarques particulières concernant ce compte-rendu.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Validation des modalités de recrutement en Master MEEF 2022-23 :

- **Capacité d'accueil des Master MEEF 2022-2023**

Les capacités d'accueil proposées restent relativement semblables à celles de l'année précédente.

Les chiffres ont été vus et analysés avec Madame la Secrétaire Générale du Rectorat. Le nombre d'étudiants est lié aux supports de stages envisageables et à la capacité d'encadrement des équipes pédagogiques.

Pour le 1^{er} degré, la capacité d'accueil reste exactement la même que l'an passé, soit 240 étudiants sur les 4 sites.

Pour le second degré, une baisse relative en SVT (25 au lieu de 30), due à la baisse d'étudiants en L3.

Une baisse également pour le parcours encadrement éducatif, Master CPE (25 au lieu de 30).

Ces chiffres restent cohérents aux effectifs actuels.

Certains parcours peinent à recruter des étudiants ; il a donc été convenu de partager l'implantation de ces parcours entre les deux Inspé de Bourgogne et de Franche-Comté.

Pour le parcours Italien, la solution trouvée a été de proposer à l'étudiante inscrite de suivre le parcours de Master Italien à l'UFR SLHS et de suivre quelques enseignements spécifiques à l'Inspé avec les parcours langues, et ainsi de faire un stage en établissement.

Le parcours PLP Lettres Histoire-Géo, à faible effectif également, est maintenu. Un travail est réalisé pour promouvoir ces formations de professeurs en lycées professionnels.

Une réflexion sur l'attractivité du métier d'enseignant est soulevée. La baisse des effectifs en second degré serait-elle due à l'image du métier, à la réforme ou autre ? La HEP Béjune travaille actuellement sur une étude, dans ce sens.

Le parcours MEEF IRE, ne rentre pas dans le cadre pour la validation des capacités d'accueil, car il ne reçoit que des étudiants issus du milieu professionnel et non des étudiants de l'Université.

Ce parcours est amené à évoluer, en fonction des évolutions actuelles du CAFIPEMF et du CAPPEI.

Ces capacités d'accueil sont validées à l'unanimité.

- Attendus et modalités de recrutement

Le deuxième point de ces modalités de recrutement concerne le mode de recrutement.

Une nouvelle plateforme unique et nationale sera mise en place à la rentrée 2022 : « Trouver Mon Master ». Elle permettra l'inscription des étudiants (en remplacement de la plateforme e-Candidat, mise en place à la précédente rentrée) ainsi que l'inscription des saisines (effectuée sur l'ancienne plateforme « Trouver Mon Master »).

Cette nouvelle procédure devrait permettre une sélection des candidats plus juste et plus rapide.

La contrainte sera de respecter des dates de recrutement fixées au niveau national.

Au niveau de l'Inspé, il est proposé une évolution du mode de recrutement :

- Pour le second degré et CPE : en plus de l'étude du dossier, un entretien de motivation pour tous les cas particuliers.
- Pour le premier degré : en plus de l'étude du dossier, une épreuve de mathématiques et de français. Ce mode de sélection est important à mettre en place, afin d'améliorer le choix des candidats. Un tiers des Inspé y ont déjà recours, comme l'Inspé de Bourgogne, vers laquelle l'Inspé de Franche-Comté se rapprochera pour avoir un appui à la mise en place de ces tests. Les épreuves permettront d'estimer le niveau des acquis des candidats en français et en mathématiques : elles sont également une première mesure de l'engagement des candidats.

Les attendus à l'entrée en première année de Master restent nombreux :

- Au niveau disciplinaire,
- Au niveau de l'intérêt pour le métier,
- Au niveau de la maîtrise de la langue française,
- Au niveau de la maîtrise d'une langue étrangère,
- Au niveau du numérique.

Pascal Lécroart précise que tester un niveau de français est relativement compliqué à travers un QCM, cependant possible, comme le propose l'UFR SMP.

Laurent Barato, représentant des PEMF, déplore que ces mesures soient prévues au niveau local et non au niveau national. Mais les Inspé étant des composantes de l'Université, la décision pour ces mesures relève de l'autonomie des universités.

Ces nouvelles modalités de recrutement en Master sont validées à l'unanimité.

3) Campagne d'emploi 2022

- La campagne d'emploi 2022 a été validée au Conseil d'Administration de l'UFC en juillet 2021.

Les trois postes retenus pour le secondaire sont en cours de recrutement :

- PRAG Lettres,
- PRAG Mathématiques
- PRAG Didactique des sciences à 50 %

• Les deux chaires proposées pour le projet TNE 25 sont acceptées par l'Université avec un co-financement pour moitié par l'Université et pour l'autre moitié par l'académie pour une durée de trois ans. Ces deux postes devraient pouvoir être pérennisés ensuite.

Françoise Bévalot souhaiterait que ce projet TNE 25 soit exposé dans un prochain conseil. Ce projet concerne la grande région, pilotée en partie par Nathalie Bécoulet, déléguée régionale du numérique pour la région académique de BFC.

4) Points financiers : investissements pédagogiques

Romain Carré fait état du recensement des besoins informatiques et pédagogiques. Toutes les demandes ont été acceptées et honorées.

Denis Pasco apporte un complément d'informations sur l'acquisition de casques de réalité virtuelle quant à l'usage qui pourra en être fait. Il donne plus de détails sur l'utilité pour la formation.

5) Questions diverses

1- Question diverse de Denis Pasco : où en est la mise en place de l'école académique de la formation continue ?

Augustin Guillot, délégué à la formation au Rectorat de Besançon explique le contexte de la mise en place de cette école. Elle aura pour objectif de mieux structurer l'offre de formation continue des personnes, en rapport avec les besoins exprimés.

Cette école est à construire à l'échelle académique. Sans être entité juridique à proprement parlé, elle serait gouvernée conjointement par l'Inspé et Canopé.

Un projet est à rendre pour le 8 décembre, délai qui est très court, au vu de l'ampleur du sujet.

Françoise Bévalot souhaiterait développer ce sujet lors d'un prochain conseil d'institut.

2- Question diverse de Branka Rupic, responsable du service numérique et innovation à l'Inspé : Branka Rupic souhaiterait faire remonter la fragilité RH de la DSIN et ses répercussions sur l'accompagnement des usagers, notamment en appui techno-pédagogique et sur le travail des services informatique et technique.

Françoise Bévalot propose de faire remonter le problème à la Présidente de l'Université, par un courrier écrit.

La Présidente du Conseil d'institut
De l'Inspé de l'Université
de Franche-Comté, académie de Besançon

Françoise BEVALOT